

- Continuer d'intervenir auprès du gouvernement cubain pour qu'il supprime les mesures liées à l'ESB imposées aux importations en provenance du Canada.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS ET DES SERVICES

Bien que Cuba subisse l'embargo américain depuis plus de 40 ans, ce pays a acheté depuis 2001 pour plus de 700 millions de dollars américains de matières premières agricoles aux États-Unis. Ces achats ont été effectués conformément à la Loi sur la subvention des exportations et la réforme des sanctions commerciales 2000 (TSRA), qui a permis de soustraire les matières premières agricoles aux dispositions de l'embargo américain sur Cuba, à condition que les achats soient payés en espèces. Ces conditions monétaires, offertes uniquement aux exportateurs américains, ont avantage certains exportateurs américains de produits agricoles. Le gouvernement du Canada a porté cette question à l'attention des autorités cubaines et a demandé l'uniformisation des règles du jeu.

En juillet 2003, la Banque centrale de Cuba a adopté un nouveau règlement obligeant les entités commerciales cubaines à convertir leur actif en pesos cubains. Ce règlement prévoit également un contrôle des changes de fait, en vertu duquel les entreprises cubaines doivent désormais obtenir la permission de la Banque centrale pour avoir accès aux devises étrangères qui leur permettent de respecter leurs obligations internationales. Nous suivrons de près la mise en œuvre de ce nouveau règlement; toutefois, les premiers rapports indiquent qu'aucun effet négatif n'a été observé sur les échanges commerciaux.

Encéphalopathie spongiforme bovine

Suite à l'annonce faite par le Canada, le 20 mai 2003, d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) détecté au pays, Cuba a interdit l'importation de bœuf et d'autres produits. Le Canada a tenu parfaitement au courant tous ses partenaires commerciaux, y compris Cuba, des résultats des enquêtes qu'il a menées et des mesures réglementaires qu'il a adoptées pour faire face à la situation. Il demande la reprise des échanges commerciaux en se fondant sur des faits scientifiques. (Voir également la section consacrée à l'ESB au chapitre 2.)

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

La République dominicaine est l'un des marchés et l'une des zones franches industrielles des Caraïbes qui connaissent la croissance la plus forte et la plus rapide. Selon les statistiques officielles, le commerce bilatéral entre le Canada et la République dominicaine s'est chiffré à 199 millions de dollars en 2003, les importations du Canada totalisant 114 millions de dollars et les exportations du Canada vers cette destination 86 millions de dollars. L'investissement du Canada en République dominicaine est important et vise principalement les télécommunications, les mines, le secteur bancaire et le tourisme.

Accès aux marchés – résultats obtenus en 2003

- Des discussions préparatoires ont été engagées avec la République dominicaine sur la mise en œuvre d'un cadre de négociations d'un ALE.
- Trois compagnies aériennes ont été désignées pour l'établissement d'une ligne aérienne entre le Canada et la République dominicaine.

Accès aux marchés – priorités du Canada pour 2004

- Poursuivre les travaux en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange avec la République dominicaine.
- Continuer d'intervenir auprès des autorités pour qu'elles suppriment les mesures liées à l'ESB qu'elles ont instaurées sur les importations en provenance du Canada.